



Inscription

Table des matières

Dossier d'informations à conserver	3
Charte et principes pédagogiques de l'établissement, missions et services	3
Charte de l'établissement	3
Principes pédagogiques.....	3
Missions et services demandés aux parents	4
Informations pratiques générales	5
Vacances scolaires.....	5
Conseils de classe	5
Garderie – étude dirigée	5
Vie spirituelle.....	5
Relations et comportement	6
Sanctions	6
Santé – hygiène	6
Perte et vol	6
Informations pratiques pour l'école	7
Horaires	7
Déroulement des repas.....	7
Absences	7
Tenue vestimentaire	8
Fournitures scolaires	8
Récompenses	8
Carnets de notes	8
Informations pratiques pour le collège	9
Horaires	9
Déroulement des repas.....	9
Absences	9
Tenue vestimentaire	9
Fournitures scolaires.....	9
Carnets de notes	10
Tarifs et conditions financières	11
Frais d'inscription et avance de scolarité	11
Coût de la scolarité	11
Facturation	12
Pièces pour l'inscription	13

Dossier d'informations à conserver

Charte et principes pédagogiques de l'établissement, missions et services

Charte de l'établissement

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. L'école et le collège viennent compléter leur mission.

Leur objectif est d'instruire les élèves et de prolonger l'éducation qu'ils reçoivent au sein de leurs foyers.

L'ambition de l'école et du collège est de proposer un cadre permettant à chaque élève de se construire harmonieusement, intégralement et de façon équilibrée. En rentrant au lycée, le jeune adulte doit être solide, droit et à même de poser ses propres choix. Il peut alors répondre au mieux à sa vocation et être le témoin de la chrétienté au sein de son entourage et dans la société.

Dans notre établissement, nous considérons que l'enseignement, l'éducation et l'évangélisation sont inséparables et forment un tout.

Nous garantissons :

- Un accompagnement individualisé grâce à des classes à effectifs réduits. Chaque élève s'engage à faire de son mieux quels que soient ses talents et son chemin de progression.
- Une proximité avec les familles pour permettre à tous les élèves de prendre confiance en eux et accompagner leur passage vers l'adolescence.
- Une découverte ou un approfondissement de la foi catholique : prières quotidiennes, enseignement catéchétique et possibilité de recevoir les sacrements grâce à la présence régulière d'un prêtre de la Fraternité Sacerdotale Saint Pierre.

L'œuvre éducative de Sainte Cécile est sans contrat avec l'Etat. Nous sommes, par conséquent, libres du choix de nos méthodes et de nos enseignants. Nous ne recevons aucune subvention publique. Quand vous inscrivez votre enfant dans notre établissement, vous vous engagez à nous soutenir par la prière et par des services et des missions bénévoles.

Principes pédagogiques

Nous prônons un enseignement complet pour construire les intelligences, les personnalités et les cœurs de nos élèves.

Les savoirs nécessaires à la bonne instruction des élèves sont dispensés au travers de matières académiques, d'ateliers artistiques, d'expériences scientifiques et d'exposés. Nos effectifs raisonnables et maîtrisés permettent un suivi rapproché de chaque élève.

L'école a pour objectif d'apprendre aux élèves à lire, écrire et compter en s'appuyant sur des méthodes ayant fait leurs preuves :

- Pour la lecture et l'écriture : méthode alphabétique et pluri-sensorielle FRANSYA du docteur WETTSTEIN-BADOUR, cahier d'écriture et de graphisme pur de la collection PAPILLON
- Pour les mathématiques : association de plusieurs méthodes : SINGAPOUR, SLECC (Savoir Lire, Ecrire, Compter, Calculer), CUISINAIRE, PICBILLE, fiches exercices COCCINELLES
- Pour le français et l'orthographe : dictée hebdomadaire, poésie écrite, illustrée et apprise toutes les deux semaines, utilisation du BLED
- Initiation à la langue anglaise et préparation à la certification CAMBRIDGE
- Catéchisme selon la progression des Trois Blancheurs

Le collège a pour objectif d'apporter aux élèves, en plus du socle commun de connaissances, des savoirs élargis et approfondis. Mais aussi de les aider à développer des méthodes de travail et leur autonomie, leur apprendre le sens des responsabilités et améliorer leur capacité de réflexion. Nous cherchons également à leur enseigner les vertus, à cultiver leurs qualités et à ouvrir leur âme à Dieu. Les méthodes et manuels employés sont éprouvés et soigneusement choisis.

Missions et services demandés aux parents

Le bénévolat est un élément essentiel dans la vie d'un établissement scolaire indépendant :

- Sécurisation de l'équilibre financier, une partie des charges sont couvertes par des bénévoles
- Intensification des relations entre l'établissement et les parents
- Responsabilisation des familles qui assurent une partie de la vie et du développement de l'établissement en apportant leurs multiples compétences et talents et en s'intégrant au cadre éducatif de leurs enfants
- Création de liens conviviaux et amicaux entre les familles

L'implication des parents est une des forces fondamentales des établissements indépendants, Sainte Cécile l'encourage fortement. Afin de répartir équitablement les missions et services bénévoles, nous demandons, lors de l'inscription, un engagement des familles d'une trentaine d'heures environ pour l'année scolaire.

Il existe deux types de bénévolat : les missions et les services. En voici quelques exemples :

Missions	Services
Intervenants à l'école, heures de professorat ou d'instruction	Surveillance de la récréation pendant la pause déjeuner des enfants
Responsable travaux et maintenance	Surveillance des DST du collège
Organisation ou contribution aux marchés de Noël et de printemps	Surveillance des études du collège
Responsable kermesse	Ménage du collège
Recherche de dons	Préparation des déjeuners des abbés
Délégués des parents	Nettoyage du linge
Organisation de la tombola	...

Nous serons heureux que vous nous partagiez vos idées...

Informations pratiques générales

Vacances scolaires

Le calendrier des vacances est celui de l'Académie de Lyon, à quelques modifications près. Il est envoyé aux parents avant le début de chaque année scolaire. Des jours chômés pourront être fixés en cours d'année à titre exceptionnel. Les parents seront informés à chaque début de trimestre du programme de chaque période.

Conseils de classe

Trois fois par an, à la fin de chaque trimestre, une réunion est organisée entre les enseignants et les parents délégués pour faire le point sur la période écoulée.

Les parents délégués sont chargés de faire remonter les remarques ou demandes des familles à l'équipe pédagogique qui les étudie. Cette réunion permet également de faire un état des lieux du niveau scolaire, de l'ambiance qui règne au sein des classes et de discuter de chaque élève en abordant ses résultats scolaires autant que son comportement.

Garderie – étude dirigée

Une garderie gratuite est assurée entre 16h15 et 16h45. De 16h45 à 17h45, une garderie payante est assurée pour les maternelles et une étude dirigée payante est proposée aux primaires et collégiens.

Les élèves qui restent à l'étude s'engagent à respecter les consignes des surveillants, à nettoyer leur table et à travailler sérieusement sans gêner les autres.

L'inscription se fait auprès des directrices ou de l'enseignante de CM1 pour le primaire. Elle peut concerner toute l'année ou une période plus courte. Les jours sont choisis librement par les parents.

Vie spirituelle

« Un rôle important est aussi confié à l'école catholique : je vous encourage donc à continuer votre travail qui place l'Evangile au centre, avec un projet éducatif qui vise la formation intégrale de la personne humaine », Benoît XVI – Angélus du 20 janvier 2008

« J'aime l'école parce qu'elle nous éduque au vrai, au bien et au beau. Les trois vont ensemble. L'éducation ne peut pas être neutre. Ou elle est positive, ou elle est négative ; ou elle enrichit, ou elle appauvrit ; ou elle fait grandir la personne, ou elle l'affaiblit » Pape François, mai 2014.

Sainte Cécile est une institution catholique dont l'aumônerie est assurée par la Fraternité Sacerdotale Saint Pierre. Cette dernière œuvre à nourrir les âmes par la prière quotidienne, l'enseignement du catéchisme selon la tradition de l'Eglise romaine catholique et le développement des vertus chrétiennes.

Le temps des élèves est rythmé par la préparation des différents temps de l'année liturgique, la messe, les prières, les confessions et le catéchisme. Durant tous ces moments, les élèves sont tenus de se conformer à l'attitude et aux gestes extérieurs de religion qui sont prescrits dans notre établissement.

Relations et comportement

Dans l'établissement, l'autorité des parents est déléguée à la directrice et l'équipe pédagogique. Celles-ci ont donc autorité sur les enfants qui leur doivent obéissance. Le respect à leur égard est essentiel ainsi que le respect des enfants entre eux, tant dans le langage, les gestes que dans le comportement. Une déférence particulière est exigée vis-à-vis des personnes consacrées qui interviennent dans l'établissement.

Dans le cadre d'une formation humaine complète, toutes les disciplines sont importantes. Les élèves doivent donc les pratiquer avec application et sérieux. La notation des devoirs et des interrogations écrites tient compte du soin et de la présentation. L'enseignant se réserve le droit de refuser une copie et de la faire recommencer.

Il est demandé de prendre soin du matériel, du mobilier et des locaux. Les manuels et les fascicules prêtés par l'établissement doivent être recouverts en début d'année et tenus en bon état. Les dégradations seront réparées ou indemnisées par les parents de l'enfant responsable.

L'insolence, la vulgarité, la grossièreté ne sont pas admises et seront sanctionnées. Les règles essentielles de politesse et le vouvoiement des élèves envers tout le personnel sont exigés.

Il est interdit d'introduire dans l'établissement des jeux, jouets, objets coupants ou dangereux (canifs, billes d'aciers...) ou objets non adaptés à l'âge de l'enfant. Il en est de même pour les portables, baladeurs MP3, jeux électroniques et autres gadgets à la mode qui seront confisqués. Enfin, les confiseries sont interdites sauf cas particuliers.

Sanctions

Tout manquement grave au règlement ou tout problème de discipline sera suivi, selon le cas, d'un travail supplémentaire, d'un travail d'intérêt général voire d'un avertissement ou d'une exclusion temporaire. La répétition de manquements graves au présent règlement et/ou l'accumulation de punitions (avertissements notamment) entraînera la convocation des parents de l'enfant afin de prendre les décisions adéquates dans le double intérêt privé de l'enfant et général de l'établissement.

Santé – hygiène

Il est demandé aux parents de signaler les maladies infantiles et contagieuses, ainsi que la présence de poux, et de s'engager à les traiter efficacement. Il leur est également demandé de garder chez eux les enfants contagieux, fiévreux et d'avertir aussitôt la directrice. Enfin, l'usage des médicaments est interdit au sein de l'établissement.

Perte et vol

Il est interdit de confier aux élèves des objets de valeur ou des sommes d'argent. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Cependant, pour nous aider à résoudre un éventuel problème de cet ordre, les élèves sont priés de signaler la perte ou le vol présumé de tout objet dès qu'ils s'en aperçoivent.

Informations pratiques pour l'école

Horaires

Les écoliers ont cours tous les jours sauf le mercredi.

L'entrée à l'école se fait entre 8h et 8h20 par la porte principale. Les enfants rejoignent les portemanteaux, enfilent leur blouse et s'installent calmement en classe en attendant la sonnerie.

Les portes de l'école sont fermées à 8h25, les élèves se rendent alors dans le hall pour une prière commune.

La sortie commence à 16h15 pour les classes de maternelle et de CP. Du CE1 au CM2, la sortie se fait à partir de 16h20. Les enfants sortent les uns derrière les autres pour rejoindre leurs parents qui les attendent à l'extérieur.

Les parents doivent veiller au respect des horaires. La ponctualité est gage du bon fonctionnement de l'établissement.

Déroulement des repas

Les horaires des repas sont les suivants :

- Maternelles et CP, de 11h30 à 12h
- CE1 – CE2, de 12h à 12h30
- CM1 – CM2, de 12h30 à 13h

Le déjeuner est pris au sein de l'établissement, sous la forme de paniers repas confectionnés par les parents. Le sac doit pouvoir se fermer et contient un bavoir élastique pour les maternelles ou une serviette à partir du CP ainsi qu'une gourde hermétique.

Les affaires doivent être marquées au nom des enfants. Il faut prévoir des couverts et les plats ne peuvent être réchauffés sur place.

La surveillance des temps de récréation pendant la pause déjeuner est assurée par les parents. Ces derniers doivent être présents de 12h à 13h20.

Il est possible de récupérer son enfant à 11h30 ou 12h (selon la classe) à condition de le ramener à 13h et de prévenir son enseignant.

Absences

L'assiduité et la ponctualité sont fondamentales.

Dans la mesure du possible, les rendez-vous médicaux doivent être pris hors du temps scolaire et si possible pendant le temps du déjeuner.

Toute absence prévue doit être signalée par écrit à la directrice et sur le cahier vert de l'écolier. Un rappel oral doit être effectué le matin même.

Toute absence imprévue doit être communiquée à la directrice par téléphone ou e-mail au plus tôt. Les parents devront aider l'élève à rattraper le travail effectué en classe pendant son absence.

Tenue vestimentaire

Les élèves doivent porter une tenue correcte et simple.

Les cheveux longs sont attachés. L'excentricité et les accoutrements « tape à l'œil » ne sont pas tolérés. Les bijoux, boucles d'oreilles, colliers, bracelets, bagues, etc. sont interdits.

Toutes les affaires vestimentaires et matérielles doivent impérativement être marquées au nom de l'enfant de manière visible.

Le port de la blouse est obligatoire pour tous. Les modèles préconisés sont les suivants :

- Pour les filles : <https://atelierdesuniformes.com/produit/tablier-decole-garcon-jean/>
- Pour les garçons : <https://atelierdesuniformes.com/produit/tablier-decole-mixte-jean/>

Les couleurs à respecter sont le bleu clair pour les filles et le bleu marine pour les garçons.

Pour les grandes occasions, les élèves revêtent un uniforme : haut blanc, pull ou gilet bleu marine et bas bleu marine (jupe ou pantalon). Les shorts et jeans ne sont pas autorisés.

Fournitures scolaires

Les listes par classe se trouvent dans le dossier Excel avec les documents à remplir.

Récompenses

Les bons points récompensent tout au long de la semaine les efforts de chacun en travail comme en discipline. Ils peuvent être retirés en cas de manquement dans ces deux domaines.

Les croix sont remises tous les 15 jours, le vendredi, aux élèves les plus méritants dans les domaines du travail, de la conduite et de l'effort.

A la fin de l'année, une remise de prix récompense le travail, les efforts et le comportement des enfants. Ce système de récompenses contribue à favoriser les bons comportements mais aussi le développement des vertus chrétiennes au sein de l'école.

Carnets de notes

Les carnets de notes, remplis tous les 15 jours du CE1 au CM2 et une fois par mois au CP, seront donnés aux enfants le vendredi soir et rapportés à l'école le lundi matin signés par les parents.

Informations pratiques pour le collège

Horaires

Les collégiens ont cours tous les jours. Le mercredi, la sortie de classe se fait à 11h50, il n'y a pas de cours l'après-midi.

L'entrée au collège se fait entre 7h50 et 8h, les portes sont ensuite fermées et les collégiens se rendent à la chapelle pour la prière commune.

La sortie commence à partir de 16h25.

Les parents doivent veiller au respect des horaires. La ponctualité est gage du bon fonctionnement de l'établissement.

Déroulement des repas

Les collégiens déjeunent entre 12h et 13h en deux ou trois services.

Le déjeuner est pris au sein de l'établissement sous la forme de paniers repas confectionnés par les parents. Le sac doit pouvoir se fermer et contient une gourde hermétique.

Les produits laitiers doivent être placés au frais, dans un réfrigérateur, dès l'arrivée le matin et jusqu'à l'heure du déjeuner.

Les affaires doivent être marquées au nom des enfants. Il faut prévoir des couverts et les plats ne peuvent être réchauffés sur place.

Absences

L'assiduité et la ponctualité sont fondamentales.

Dans la mesure du possible, les rendez-vous médicaux doivent être pris hors du temps scolaire ou sur le créneau du déjeuner.

Toute absence prévue doit être signalée par écrit à la directrice et sur le carnet de liaison du collégien. Un rappel oral doit être effectué le matin même.

Toute absence imprévue doit être communiquée à la directrice par téléphone ou e-mail au plus tôt. Les parents devront aider l'élève à rattraper le travail effectué en classe pendant son absence.

Fournitures scolaires

Les listes par classe se trouvent dans le dossier Excel avec les documents à remplir.

Au début de l'été, la liste des livres et manuels scolaires pour chaque classe du collège est communiquée. Ces livres et manuels sont détenus par l'AEHS et un système de location pour l'année est proposée aux familles, ce qui les dispense de l'achat et de la revente.

Tous les livres doivent être couverts en début d'année. Les élèves doivent en prendre grand soin. Dans le cas d'une dégradation excessive, le livre sera facturé intégralement à la famille.

Tenue vestimentaire

Nouveauté 2024 ! Avec la nouvelle identité de l'établissement, l'uniforme du collégien évolue ! Vous recevrez un mail séparé avec tous les renseignements utiles d'ici la fin de l'année scolaire.

Toutes les affaires vestimentaires et matérielles doivent impérativement être marquées au nom de l'enfant de manière visible.

Les cheveux longs sont attachés. L'excentricité et les accoutrements « tape à l'œil » ne sont pas tolérés. Les bijoux, boucles d'oreilles, colliers, bracelets, bagues, etc. sont interdits.

Carnets de notes

Les relevés de notes des collégiens seront donnés aux familles après les conseils de classe, à la fin de chaque trimestre.

Tarifs et conditions financières

Frais d'inscription et avance de scolarité

Les frais d'inscription, pour toute nouvelle inscription seulement, réglés par chèque, s'élèvent à 80 €/enfant. Toute inscription, nouvelle ou non (ré-inscription), s'accompagne également d'une avance de scolarité, d'un montant de 200 €/enfant, réglée par chèque.

Coût de la scolarité

Le coût de la scolarité est dû sur 10 mois, de septembre à juin. Trois niveaux de tarif s'appliquent : - Un tarif STANDARD, un tarif REDUIT, un tarif de SOUTIEN

Le tarif REDUIT s'applique aux familles non imposables. Pour en bénéficier, ces familles doivent signifier leur situation avant le 01/06/2024 à l'adresse tresorier.aehs@gmail.com et confirmer cette situation par l'envoi de leur avis de non-imposition 2024 avant le 01/09/2024 à la même adresse ; à défaut, le tarif standard sera appliqué.

Le tarif de SOUTIEN contribue à l'équilibre budgétaire des établissements scolaires, qui ne pourraient fonctionner sans recours aux dons, et permet d'accueillir les enfants des familles en grande difficulté financière. Ce tarif résultant d'un choix libre, le montant de la différence entre ce tarif de soutien et le tarif standard ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu au titre des « dons aux œuvres », articles 200.2 et 238bis du Code Général des Impôts. Un reçu fiscal annuel, regroupant l'ensemble des dons, les parts de scolarité de soutien ainsi que les autres dons ponctuels, sera délivré en fin d'année civile.

Le coût de la scolarité est dégressif en fonction du nombre d'enfants de la même famille inscrits à l'école et au collège. Il se calcule de l'enfant le plus âgé (classe la plus élevée) à l'enfant le plus jeune. Tout mois de scolarité commencé est dû en intégralité.

Enfin, une garderie / étude est organisée le soir entre 16h45 et 17h45 au coût de 2 €/h pour la garderie (maternelles) et 4 €/h pour l'étude (primaires et collégiens). Ce coût pourra être ré-évalué en début d'année 2024/2025.

	PS (matin seul)			PS (journée) à CM2			6è à 3è		
	Réduit	Standard	Soutien	Réduit	Standard	Soutien	Réduit	Standard	Soutien
Enfant 1	170 €	180 €	190 €	245 €	265 €	290 €	280 €	315 €	350 €
Enfant 2	140 €	155 €	165 €	220 €	240 €	260 €	250 €	290 €	325 €
Enfant 3	140 €	155 €	165 €	220 €	240 €	260 €	250 €	290 €	325 €
Enfant 4	115 €	125 €	135 €	195 €	215 €	235 €	225 €	260 €	300 €
Enfant 5	115 €	125 €	135 €	195 €	215 €	235 €	225 €	260 €	300 €
Enfant 6	115 €	125 €	135 €	195 €	215 €	235 €	225 €	260 €	300 €

Facturation

Une facture unique des frais de scolarité annuels par famille, pour tous les enfants inscrits à l'école et au collège, sera envoyée avant la rentrée de septembre.

Cette facture n'inclut pas les frais de rentrée spécifiques au collège (livres et manuels scolaires, trousseau) ni les frais annexes tels que la garderie, l'étude, les sorties, etc. Une facture propre aux frais de rentrée collège sera adressée aux familles concernées et une facture spécifique, établie tous les 2 mois, regroupera tous les frais annexes.

Afin d'aider les familles à payer les scolarités, des solutions existent notamment via le système de bourses. N'hésitez pas à contacter le trésorier pour en discuter : tresorier.aehs@gmail.com.

Toute famille souhaitant régler les frais de scolarité par prélèvement automatique peut demander le formulaire de virement automatique au trésorier.

Pièces pour l'inscription

Toutes les fiches à remplir se trouvent dans le fichier Excel sur le site internet de l'établissement. Les onglets précisent s'il s'agit d'une fiche pour les écoliers ou les collégiens.

Un dossier séparé et complet doit être rendu à l'école et / ou au collège, il contient les pièces suivantes :

Fiche famille école ou collège	Fichier Excel à remplir	Un unique exemplaire par famille pour le collège et un autre pour l'école (*)
Photocopie du livret de famille		Un unique exemplaire par famille pour le collège et un autre pour l'école, y compris pour les familles qui réinscrivent leurs enfants
Fiche élève école ou collège	Fichier Excel à remplir	Un exemplaire par enfant, imprimé en recto uniquement
Copie des pages de vaccination		Pour chaque enfant
Engagement financier	Fichier Excel à remplir	Un unique exemplaire par famille pour le collège et un autre pour l'école
Engagement des parents relatif au règlement intérieur	Fichier Excel à remplir	Un unique exemplaire par famille pour le collège et un autre pour l'école
Engagement des parents dans la vie des établissements	Fichier Excel à remplir	Un unique exemplaire par famille pour le collège et un autre pour l'école

() Cela signifie que vous devez rendre un exemplaire pour le collège et un pour l'école si vos enfants sont inscrits dans les deux niveaux.*

Pour les nouveaux élèves, vous devez fournir en sus des pièces mentionnées ci-dessus, les éléments suivants :

Certification de radiation du précédent établissement	Un exemplaire pour chaque enfant
Bulletins trimestriels de l'année en cours et des deux années précédentes	Un exemplaire pour chaque enfant
Une photo d'identité pour les enfants du primaire	Un exemplaire pour chaque enfant
4 photos pour les enfants de PS / MS	Pour chaque enfant